|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif pour le développement  des télécommunications (GCDT)**  **24ème réunion, Genève, 3-5 avril 2019** | C:\Users\comas\AppData\Local\Temp\Rar$DRa0.735\jpg\ITU official logo_blue_RGB.jpg |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-19/****4-F** |
|  | **22 janvier 2019** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Directrice du Bureau de développement des télécommunications | |
| résultats de la 20ème Conférence de plénipotentiaires de l'UIT tenue en 2018 ayant des répercussions sur les travaux de l'UIT-D | |
|  | |
| **Résumé:**  Le présent document donne un bref aperçu des principaux résultats de la 20ème Conférence de plénipotentiaires de l'UIT tenue en 2018 ayant des répercussions sur les travaux de l'UIT-D.  **Suite à donner:**  Le GCDT est invité à prendre note du présent document et à fournir les orientations qu'il jugera utiles.  **Références:**  [Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires (Dubaï, 2018)](https://www.itu.int/web/pp-18/fr/page/192-Documents) | |

La 20ème Conférence de plénipotentiaires de l'UIT s'est tenue à Dubaï du 29 octobre au 16 novembre 2018. Accueillie par les Emirats arabes unis, elle a rassemblé plus de 2 300 participants de 180 pays, soit davantage qu'en 2014 (171 pays).

Les Etats Membres ont signé les Actes finals et ont réaffirmé leur engagement à l'égard d'une vision commune d'un monde connecté où les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont au service du bien de tous, partout dans le monde.

Ils ont approuvé un plan stratégique et un plan financier pour une période de quatre ans, ainsi que plusieurs résolutions, décisions et recommandations nouvelles ou modifiées qui fournissent des lignes directrices à l'Union pour tirer parti des nouvelles technologies pour le bien de l'humanité.

La liste ci-après récapitule les décisions de la Conférence de plénipotentiaires les plus pertinentes pour les travaux futurs de l'UIT-D.

La **Résolution 71 (Rév. Dubaï, 2018)** **– Plan stratégique de l'Union pour la période 2020‑2023 –** contient notamment les éléments essentiels suivants:

– vision, mission, valeurs et cinq buts stratégiques de l'Union;

– ensemble de cibles communes;

– cadre UIT de présentation des résultats, y compris les quatre objectifs de l'UIT-D adoptés par la CMDT-17;

– liens avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les ODD;

– liens avec le plan financier, dont l'attribution des ressources aux buts, objectifs et produits.

La **Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018) – Produits et charges de l'Union pour la période 2020‑2023 –** contient notamment les éléments essentiels suivants:

– plan financier pour la période 2020‑2023: Produits et charges (Annexe 1 de la Décision 5);

– mesures visant à accroître l'efficacité de l'UIT et à réduire ses charges (Annexe 2 de la Décision 5);

– le montant total des charges prévues s'élève à 660,3 millions CHF et est compensé par le montant des produits prévus, qui se chiffre à 660,3 millions CHF, de sorte que le plan financier est équilibré et qu'il n'est pas nécessaire de puiser dans le Fonds de réserve;

– les ressources du plan financier allouées au BDT s'élèvent à 60,3 millions CHF pour la période 2020-2021 et à 55,7 millions CHF pour la période 2022-2023;

– une provision de 3 millions CHF pour les projets relatifs à des initiatives régionales a été incluse dans le montant pour la période 2020-2021.

La **Résolution 25 (Rév. Dubaï, 2018)** **– Renforcement de la présence régionale –** contient notamment les éléments essentiels suivants:

– procéder à un examen global de la présence régionale de l'UIT, compte tenu des éléments figurant dans l'annexe de la résolution, et soumettre au Conseil à sa session de 2020 un rapport contenant des suggestions sur les mesures qu'il conviendrait de prendre pour que la présence régionale de l'UIT demeure efficace et efficiente;

– faire en sorte que chaque région compte au moins un professionnel possédant les compétences et les connaissances pertinentes intéressant chacun des trois Secteurs et rendant compte au directeur régional, y compris en formant le personnel en place.

La **nouvelle Résolution 213 – Mesures visant à améliorer, à promouvoir et à renforcer l'octroi de bourses de l'UIT –** contient notamment les éléments essentiels suivants:

– soumettre chaque année au Conseil de l'UIT un rapport sur les bourses;

– charge le Conseil d'examiner les critères actuels régissant l'octroi de bourses et de formuler des recommandations à l'intention du Secrétaire général, afin d'améliorer, de promouvoir et de renforcer l'octroi de bourses de l'UIT.

La **nouvelle Résolution 209 – Encourager la participation des petites et moyennes entreprises aux travaux de l'Union –** contient notamment les éléments essentiels suivants:

– encourager la participation des PME aux travaux des Secteurs de l'Union en tant qu'Associés, en instaurant des contributions financières réduites pour ces entités, avec un niveau différencié de contribution financière pendant une période d'essai allant jusqu'à la prochaine Conférence de plénipotentiaires.

D'autres résolutions essentielles qui portent sur des domaines intéressant directement les travaux de l'UIT-D sont énumérées ci-après:

– renforcement du rôle de l'UIT dans l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC (Résolution 130);

– mesurer les TIC pour édifier une société de l'information inclusive et qui facilite l'intégration (Résolution 131);

– rôle de l'UIT dans la mise en oeuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que dans les processus de suivi et d'examen associés (Résolution 140);

– accessibilité des télécommunications/TIC pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers (Résolution 175);

– protection des utilisateurs/consommateurs de services de télécommunication (Résolution 196);

– faciliter l'avènement de l'Internet des objets dans la perspective d'un monde global interconnecté (Résolution 197);

– créer un environnement propice au déploiement et à l'utilisation des applications des TIC (Résolution 201);

– utilisation des TIC pour réduire les disparités en matière d'inclusion financière (Résolution 204);

– rôle de l'UIT dans la promotion d'une innovation centrée sur les télécommunications/TIC pour appuyer l'économie et la société numériques (Résolution 205);

– OTT (Résolution 206);

– traite des personnes (Résolution 7).

Les résolutions et décisions ci-après sont également pertinentes pour le BDT, puisqu'elles portent sur des questions liées à la gestion des travaux menés par les Secteurs de l'UIT, ainsi qu'au fonctionnement des Bureaux:

– gestion et développement des ressources humaines (Résolution 48);

– renforcement des relations entre l'UIT et les organisations régionales de télécommunication (Résolution 58);

– documents et publications de l'Union (Résolution 66);

– planification et durée des conférences, forums, assemblées et sessions du Conseil de l'Union (2019-2023) (Résolution 77);

– prise en compte des grandes fêtes religieuses dans la planification des conférences, des assemblées et des sessions du Conseil de l'UIT (Résolution 111);

– rôle de l'UIT dans le développement pérenne et durable des télécommunications et des TIC, dans la fourniture d'une assistance technique et d'avis aux pays en développement et dans la mise en oeuvre de projets nationaux, régionaux et interrégionaux (Résolution 135);

– utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité (Résolution 154);

– renforcer les fonctions d'exécution et de suivi de projets à l'UIT (Résolution 157);

– délais de présentation des propositions et procédures d'inscription des participants aux conférences et assemblées de l'Union (Résolution 165);

– stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union (Résolution 191);

– nomination et durée maximale du mandat des présidents et des vice-présidents des groupes consultatifs, des commissions d'études et des autres groupes des Secteurs (Résolution 208);

– locaux futurs du siège de l'Union (Résolution 212).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_